

Hubert
Thébaud
architecture
urbanisme
74 Chemin de l'indienne
09450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
tél. : 04.37.24.01.26
fax : 04.78.24.09.78
e-mail :
archiurba@wanadoo.fr

DEPARTEMENT
DE LA DROME

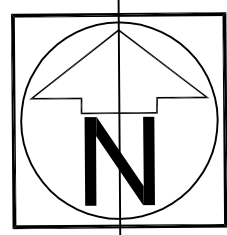
Commune de
VENTEROL

22
04
07
Plan 01

PLAN
LOCAL
D'URBANISME

ZONAGE

Echelle :1/7.500ème
JANVIER 2009



Liste des emplacements réservés pour équipements ou espaces publ

N°d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Superficie ou longueurs approximatives
R1	Création d'un terrain de jeux et agencement de la cour de récréation	Commune de VENTEROL	7.179 m²
R2	Aménagement pour sécurisation de l'entrée de la cour de récréation	Commune de VENTEROL	3.400 m²
R3	Aménagement du carrefour avec la VCI	Commune de VENTEROL	350 m²
R4	Aménagement d'un parking	Commune de VENTEROL	4.100 m²
R5	Supprimé		
R6	Création d'un parking	Commune de VENTEROL	1.200 m²
R7	Création d'un square public à Novézan	Commune de VENTEROL	450 m²

Liste des emplacements réservés pour voiries

N°d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Longueurs approximatives
V1	Elargissement à 6 mètres de l'axe forme d'un chemin rural	Commune de VENTEROL	500 ml
V2	Création d'une voie nouvelle Déviation de la RD338	Département de la Drôme	150 ml
V3	Aménagement du carrefour RD338/RODRIG	Département de la Drôme	400 m²

Servitude pour mixité sociale

S1	Dans toute opération comportant 50 logements ou plus, un minimum de 10% des logements devront, dans le respect des objectifs de mixité sociale, être réservés à des logements sociaux.
----	--

LEGENDE

ZONES URBAINES

- Uh

Changement de destination et extension autorisée pour les constructions existantes
- Ui

Quartiers équipés à vocation industrielle

ZONES A URBANISER

- AU

Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- AUai

Zone d'urbanisation future à vocation artisanale

ZONE AGRICOLE

- A

Zone agricole

ZONE NATURELLE

- N

Zone naturelle protégée

- Art. L.123.3.1 du C. U.
Changement de destination autorisée

EMPLACEMENTS RESERVES

- R1

Emplacement réservé pour équipement
- R2

Emplacement réservé pour voirie
- R3

Largeur de plateforme

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espace boisé classé ou espace à boisier
- Zone de bruit
- 1

Site Archéologique
- Zone inondable
- Aléa feu de forêt moyen, localement élevé
- V.1

Emplacement réservé pour voirie
- V.2

Largeur de plateforme
- V.3

Marge de recul par rapport à l'axe
- V.4

Habitations
- V.5

Autres
- Intervalle dans lequel s'applique la marge de recul mentionnée
- Transport de gaz
- Effets insurmontables
- Premiers effets létaux
- Effets létaux significatifs